

RÈGLEMENT FINANCIER pour le Prélèvement Automatique des Accueils Périscolaires de La Trinité : Garderie de matin et du soir, N.A.P et Étude

Nous avons le plaisir de vous faire savoir que le SIVoM Val de Banquière ouvre la possibilité aux familles Trinitaires ayant des enfants scolarisés en classe maternelle ou primaire de procéder au règlement des factures des Accueils Périscolaires par prélèvement mensuel.

1. Dispositions générales

Pour bénéficier de ce prélèvement automatique il convient :

- d'avoir complété et signé l'autorisation de prélèvement automatique pour les activités choisies.
- d'avoir lu, accepté et signé ce règlement financier.

2. Avis d'échéance

La facturation des Accueils Périscolaires est prévisionnelle.

Le montant de la facture sera disponible tous les 16 du mois précédent pour le paiement du mois suivant.

Un e-mail et/ou un courrier vous seront envoyés pour vous informer du montant de votre facture et la date d'échéance de paiement.

Les prélèvements sont effectués avant le 10 du mois concerné.

3. Période de prélèvement

L'autorisation de prélèvement est valable sans limite de durée.

Les prélèvements sont effectués avant le 10 du mois concerné.

Pour les mois de septembre et octobre, le prélèvement sera effectué avant le 10 octobre.

Exemple :

La facture du mois de novembre est émise le 16 octobre, et le prélèvement est effectué avant le 10 novembre.

4. Montant du prélèvement mensuel

Le montant prélevé correspond au prévisionnel calculé mensuellement selon l'arrêté de tarification régissant :

- ⇒ Les Accueils du matin et du soir ;
- ⇒ Les Nouvelles Activités Périscolaires ;
- ⇒ L'étude

Le montant de votre facture peut varier en fonction des éventuelles régularisations cumulées.

5. Modifications bancaires

Tout changement de coordonnées bancaires lié au prélèvement automatique doit être signalé sans délai au Complexe Sportif de la Bourgade.

Un autre mandat de prélèvement automatique devra alors être renseigné et signé.

6. Révocation du mandat de prélèvement automatique

Il sera mis fin au mandat :

- À l'initiative du SIVoM Val de Banquière suite à 2 rejets consécutifs.
- Par votre propre initiative : pour y renoncer, il vous convient d'informer le Complexe Sportif de La Bourgade, par écrit, le 15 du mois précédent.

En souhaitant vivement que cette procédure satisfasse le plus grand nombre d'entre vous, le Service Enfance de la Trinité reste à votre entière disposition.

**Le Président,
du SIVOM Val de Banquière**



Honoré COLOMAS